

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 2 Procurations : 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Etaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Dispositif BAFA Citoyen

Délibération n°2022-93

Le BAFA est une formation originale qui aide à construire des compétences dans les domaines de l'animation d'une part mais qui contribue aussi à une éducation citoyenne au travers d'un engagement et d'une expérience collective.

C'est par ailleurs une formation à part entière qui peut entrer dans un dispositif diplômant.

La commune de Nant a mis en place dans le cadre de ses engagements un dispositif "BAFA Citoyen" pour les jeunes Nantais.

Cette expérience a permis en 2022 à deux jeunes nantais de participer à l'encadrement des enfants dans les centres de loisirs et de participer à l'animation et la vie sociale de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif dans les mêmes conditions pour l'année 2023.

La formation « BAFA Citoyen » s'organise en trois étapes :

- un stage de base de 8 jours encadré par un organisme habilité (CEMEA ...) pris en charge financièrement par la commune,
- un stage pratique de 14 jours minimum effectués pendant les vacances de juillet et août et/ou pendant les petites vacances dans un centre de loisirs intercommunal géré par l'Association Familles Rurales Larzac pour la validation du stage de base
- un recrutement saisonnier par la commune pendant la période estivale 2023 pour participer à l'animation socio-culturelle de la commune

La commune de Nant propose donc au conseil municipal :

1° de lancer un appel à candidature auprès des jeunes nantais et de retenir après entretien de motivation deux candidats pour l'année 2023,

2° de prendre en charge le financement du stage de base théorique dans le cadre du dispositif citoyen et autoriser le maire à signer les conventions avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron,

3° d'autoriser le Maire à signer les conventions individuelles fixant les conditions de mise en place du « BAFA Citoyen » entre la commune de Nant et les deux jeunes candidats retenus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Anne-Marie Frénehard



Le Maire,
Richard Fiol